

L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale de Didier Fassin

Alex Gagnon

Sacrer ou se taire : actualité de la censure

Numéro 256, printemps 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/82621ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, A. (2016). Compte rendu de [*L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* de Didier Fassin]. *Spirale*, (256), 61–63.

De la providence à la pénitence

Par Alex Gagnon

L'OMBRE DU MONDE. UNE ANTHROPOLOGIE DE LA CONDITION CARCÉRALE

de Didier Fassin

Seuil, coll. « La couleur des idées », 602 p.



Dans *La force de l'ordre*, ouvrage publié en 2011¹, Didier Fassin examinait méticuleusement le fonctionnement des activités policières en France, braquant les projecteurs sur la disproportion et le racisme ordinaire des moyens répressifs mis en œuvre par les forces policières pour lutter contre la délinquance. En 2015, il fait paraître *L'ombre du monde*, prolongement de son enquête anthropologique sur les tensions entre ordre et déviance dans la société contemporaine. Il propose cette fois une radiographie minutieuse, à la fois descriptive et critique, du monde pénitentiaire de la France actuelle. L'enquête,

effectuée d'abord sur le terrain, débouche encore une fois sur une sérieuse mise en question des modes de gestion étatiques de la criminalité et des illégalismes, qui réactualise en fait la vieille définition wébérienne de l'État comme arsenal de moyens répressifs et monopole de la violence légitime. Pour le public québécois, *L'ombre du monde* est, tout comme *La force de l'ordre*, d'une brûlante actualité. Au terme du règne dévastateur des conservateurs fédéraux de Stephen Harper (2006-2015), qui ont fait du durcissement des politiques pénales l'un de leurs principaux chevaux de bataille, et à l'heure où une télésérie populaire comme *Unité 9* galvanise l'intérêt d'un vaste public pour le monde pénitentiaire, *L'ombre du monde* permet de poser de manière à la fois globale et précise le toujours très actuel problème carcéral.

Fruit d'une enquête réalisée, entre 2009 et 2013, dans une maison d'arrêt pour hommes, le livre met en mouvement une documentation aussi abondante que variée. La référence à l'« anthropologie » dans le sous-titre de l'ouvrage, quoique très faiblement étayée d'un point de vue théorique, renvoie d'abord à la nature de la démarche analytique concrète de Fassin, dont le travail d'observation consiste essentiellement à entrer personnellement

en contact avec une population carcérale de manière à en restituer l'expérience et le vécu. L'intérêt de cette démarche vient d'abord de ce qu'elle aménage une confrontation et une cohabitation constantes entre des données objectives, comme les statistiques et l'évolution historique des politiques pénales et pénitentiaires, et des données subjectives, comme les témoignages et les perceptions contrastées qu'ont de la réalité carcérale les différents acteurs sociaux et politiques qui « font » la prison – des détenus au personnel de l'administration pénitentiaire en passant par les surveillants, juges et politiciens. Cette méthode, que l'auteur appelle « ethnographique » (revendication disciplinaire qui paraît se confondre, dans un flou méthodologique un peu embarrassant, avec la démarche « anthropologique » évoquée plus haut), lui permet de reconstituer un portrait global et nuancé de la réalité carcérale. La majeure partie de l'ouvrage est consacrée à la reconstitution de ce tableau.

L'expérience carcérale

Depuis l'avènement de la prison comme moyen pénal au tournant du XIX^e siècle, la composition de la population carcérale a globalement très peu changé. Comme l'indique Fassin, la majorité des détenus appartient à l'une ou l'autre des

minorités ethnoculturelles qui constituent les cibles habituelles des activités policières, tendanciellement discriminatoires. Un profil sociologique se dégage en fait de manière relativement cohérente : peu scolarisé, issu des classes défavorisées et précarisé par tel ou tel amincissement du filet social, le détenu moyen des prisons françaises actuelles purge une peine d'emprisonnement pour un délit mineur.

Dans un premier temps, Fassin retrace la trajectoire judiciaire des détenus. À la violence de l'arrestation s'ajoute d'abord, assez régulièrement, celle de la comparution immédiate (sans jury), un cadre judiciaire peu propice aux verdicts impartiaux et dont l'auteur montre bien qu'il favorise, dans les faits, des jugements trop expéditifs. S'ajoute ensuite la violence inhérente à la vie pénitentiaire, univers où s'organisent des rapports de force pétris par une morale de la virilité masculine, où les droits du détenu, existants mais vulnérables, sont susceptibles d'être contournés ou mis en suspens pour des raisons relatives au maintien de l'ordre et à l'administration morale du châtement. Du reste, le travail rémunéré, qui constitue en principe un droit du détenu, fonctionne en fait comme un privilège parcimonieusement octroyé sur la base, notamment, de critères moraux et disciplinaires. Le détenu a par ailleurs peu de chance, comme le souligne Fassin, de bénéficier d'un programme destiné à faciliter sa réinsertion sociale. La plupart des peines sont à la fois trop courtes (les procédures d'assistance n'auront pas le temps de s'enclencher) et en même temps déjà trop longues (elles auront sans doute ainsi contribué à fragiliser ou précariser davantage la situation socioéconomique des détenus) pour que le projet de réinsertion puisse se matérialiser et produire ses effets. Et le problème est d'abord, comme l'indique l'auteur, d'ordre structurel : l'institution pénitentiaire dispose de ressources humaines et

financières limitées et largement insuffisantes pour affronter les défis posés par l'explosion, dans les dernières décennies, de la population carcérale.

Dans un deuxième temps, Fassin retrace l'expérience quotidienne de l'univers carcéral. Pour le détenu, la prison est d'abord, physiquement, un espace-temps. Qu'il soit prévenu ou condamné, le détenu y est à la fois confiné et contraint : les lieux de la réclusion sont gouvernés par un temps circulaire et stagnant, qui déroule une routine sans interstices et rigoureusement programmée. L'alternance répétitive des douches, des promenades quotidiennes et des longues heures d'encellulement (pendant lesquelles la présence irrémédiable d'un codétenu est souvent harassante) ponctue invariablement le quotidien de la détention. L'incarcération, écrit Fassin, est le plus souvent vécue comme une longue et brutale « *dépossession de soi* », expérience d'humiliation qui s'accompagne couramment d'un sentiment de vacuité, du temps perdu, comme si la prison était essentiellement gaspillage de temps, temps vide et fâcheusement inutile, non profitable, mal investi et, par là même, dépourvu de sens. L'espace-temps carcéral est vécu sur le mode de la perte : perte d'autonomie et perte de temps mais aussi perte d'intimité, de relations affectives et de sentiments moraux, de sensibilité. À la privation de liberté, noyau même du châtement, s'adjoint ainsi toute une série de privations collatérales aux effets parfois pervers. « *Le cerveau*, commente un détenu interrogé par l'auteur, *il en prend un coup quand on est ici.* » « *La prison*, ajoute un autre, *elle vous prépare à la réincarcération.* »

Pénalité rétributive, pénalité populiste

L'intérêt principal du livre de Fassin réside moins, par conséquent, dans la reconstitution de l'expérience carcérale que dans les questions fondamentales que cette reconsti-

tution permet de soulever et de mettre en lumière, et auxquelles elle donne un nouveau souffle sur la base d'une solide documentation ethnographique. En insistant, à partir d'une longue enquête menée sur le terrain, sur les effets psychologiques et sociologiques pervers que le système carcéral continue d'avoir sur les détenus, l'anthropologue confirme essentiellement deux choses. D'une part, l'expérience carcérale contemporaine fonctionne objectivement comme une *désinsertion* sociale ; d'autre part, ces effets pernicioseux sont actuellement, et en grande partie, le produit d'une succession de politiques pénales récentes et liées à la montée de la raison sécuritaire.

Répondant à un nouvel essor du sentiment d'insécurité sociale – le XIX^e siècle avait aussi connu ses vagues de paranoïa –, les politiques pénales se font en effet désormais « *populistes* » : la hausse spectaculaire des taux d'incarcération vise à contenter une opinion publique en partie fabriquée par des campagnes médiatiques alarmistes et s'inscrit dans le sillage de ce que Fassin appelle, suivant en cela l'analyse de David Garland, le « *virage punitif* ». Dans les cinquante dernières années, en France, le taux d'incarcération a doublé, et la plupart des pays occidentaux ont parallèlement enregistré, à leur échelle respective, une augmentation analogue des peines d'emprisonnement. Aux États-Unis, où la progression est la plus fulgurante, la quantité de personnes écrouées s'est multipliée par sept entre 1970 et 2010. Au Canada, bien que le taux d'incarcération ait été passablement stable, l'affermissement politique des attitudes pénales témoigne aussi de l'installation d'une certaine culture de la répression². On le sait depuis longtemps, mais *L'ombre du monde* le rappelle et le confirme avec force : cet accroissement reflète moins une hausse objective de la criminalité qu'un changement politique décisif. De manière générale, il s'agit, dans les sociétés

occidentales actuelles, de « *punir de plus en plus implacablement* ». Le recours à l'enfermement se banalise et se généralise.

Il faut cesser, comme l'indiquent depuis déjà longtemps les abolitionnistes, de se représenter la prison comme un lieu regorgeant de meurtriers et de grands criminels. En France par exemple, entre 2002 et 2008, les incarcérations pour usage, possession ou vente de cannabis se sont considérablement multipliées, si bien que ce type de délit est désormais, comme l'explique Fassin, à l'origine d'un enfermement sur sept ; en 2011, les seules infractions à la sécurité routière ont engendré 70 000 peines d'emprisonnement. Depuis son invention, la prison comme institution à vocation pénale a fait cohabiter, dans une tension

composition reflète les inégalités socioéconomiques, la surreprésentation des classes défavorisées et des minorités ethniques en particulier étant à la fois constante et patente. C'est, souligne Fassin, cet « *héritage colonial (grands-parents colonisés, parents immigrés, enfants minorisés) qui fait la troublante singularité de la population carcérale [française] contemporaine* ».

Ces inégalités sociales, la prison ne se contente pas de les enregistrer ; elle contribue directement à les reproduire, voire à les raffermir. Toutes les statistiques, de même que les témoignages et parcours individuels, tendent d'ailleurs à le confirmer : la prison, en raison notamment des conditions d'enfermement aggravées par l'expansion rapide de la population carcérale, entrave la réinsertion socio-

D'abord parce que le pouvoir s'exerce aveuglément et sans tenir compte des savoirs critiques développés par les sciences en général et les sciences sociales en particulier : « *Le paradoxe des dernières décennies, écrit Fassin, est que les gouvernements successifs, surtout conservateurs, mais pas seulement, ont, d'un côté, développé de façon systématique des discours autour de la prévention de la récidive et, de l'autre, présenté des lois et publié des circulaires allant à l'encontre des connaissances disponibles sur le sujet.* » Ensuite parce qu'il existe une corrélation directe, selon Fassin, entre le gonflement de l'État pénal (qui cumule les fonctions étatiques de répression) et le recul de l'État social (qui concentre les fonctions étatiques de soutien et d'assistance) : la croissance du pénal répond en partie aux nouveaux « *désordres* »

Depuis l'avènement de la prison comme moyen pénal au tournant du XIX^e siècle, la composition de la population carcérale a globalement très peu changé.

constante, deux conceptions du châtimement, une conception rétributive, qui insiste sur la fonction punitive de la peine (au détriment de ses effets pervers potentiels), et une conception utilitariste, qui vise à rendre la peine efficace par le moyen de la dissuasion ou de la rééducation du criminel. Or, le paradigme rétributif tend aujourd'hui à s'imposer fortement et à prendre le dessus. Et comme le souligne Fassin, cette montée de l'« *État pénal* » révèle et traduit, à sa manière, une réduction importante de l'« *État social* » – que les tenants d'un néolibéralisme triomphant s'efforcent d'ailleurs actuellement d'accélérer.

État pénal, État social

Cette accentuation de la répression « *opère de manière différenciée dans la société* » : elle génère une surpopulation carcérale dont la

professionnelle et tend ainsi à favoriser la récidive en précarisant ou marginalisant davantage les détenus. L'idée est vieille d'au moins deux siècles. Elle n'a pourtant rien perdu de sa pertinence : « *l'incarcération cause souvent des ruptures de la vie familiale et professionnelle qui désocialisent les individus en même temps qu'elle entraîne une resocialisation dans des milieux déviants* ». Une société peut-elle continuer à utiliser massivement la prison tout en constatant son inefficacité et les effets sociaux indésirables de l'incarcération (devenue, en Occident, la peine de référence) ? L'analyse présentée dans *L'ombre du monde* montre clairement que ce problème est toujours d'une actualité urgente et, de surcroît, qu'il s'agit essentiellement d'un problème politique.

engendrés conjoncturellement par la diminution du social et la précarisation économique, la croissance du pénal et la diminution du social étant toutes deux directement liées au nouvel élan de la pensée (néo)libérale. Comme l'avait déjà fortement souligné Loïc Wacquant en 1999, dans son livre incendiaire sur *Les prisons de la misère*, le déclin de l'État-providence et l'avènement de l'État-pénitence sont parfaitement corrélés. En somme, la prison occidentale fonctionne aujourd'hui essentiellement comme un mode de gouvernement de la misère et de la pauvreté. ■

¹ Ce livre a fait l'objet d'une recension (par Monique Chemillier-Gendreau) dans le n° 252 de *Spirale*, printemps 2015, p. 49-50.

² On consultera à cet effet l'article-synthèse de Pierre Landreville, « *Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme* », *Criminologie*, vol. 40, n° 2, automne 2007, p. 19-51.